



Bulletin Officiel

N°6822 Jeudi 16 mars 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

BH LEASING AGO 3

BH LEASING AGE 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING 5

COMMUNIQUEES DE PRESSE: APPELS A CANDIDATURES

BH LEASING 8

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TLF 2023-1 23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2022

- FCP BNA CAPITALISATION
- FCP OPTIMA
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

- AMEN TRESOR SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Avis aux Clients
de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-
Intermédiaire en bourse**

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3^{ème} étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

2023 – AS – 0129

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **BH Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 14 Avril 2023 à 11heures** à l'hôtel « **ROYAL ASBU** » sis à Avenue Med Fadhel Ben Achour-Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2022
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022
4. Affectation des Résultats 2022
5. Quitus aux Administrateurs
6. Nomination d'un Administrateur Indépendant
7. Nomination de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires
8. Renouvellement des mandats d'administrateurs
9. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2022
10. Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés
11. Pouvoirs

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **BH Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 14 Avril 2023 à 10h30** à l'hôtel « **ROYAL ASBU** » sis à Avenue Med Fadhel Ben Achour-Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société : Articles 17, 27, 37 et 44 conformément à la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement
2. Pouvoirs

2023 – AS – 0191

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BH LEASING**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2023.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	1 961 521,159
Résultat reporté 2020	-10 708 592,3
Report à Nouveau	-8 747 071,141

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, en tant que Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur représentant les petits porteurs et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025 :

- **AHMED TRABELSI**
- **HAYKEL KHADRAOUI**
- **BH BANK**
- **BH ASSURANCES**
- **BH EQUITY**
- **SOCIETE EL BOUNIANE**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2022 à un montant forfaitaire annuel net deDinars par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2022 à un montant forfaitaire annuel net de Dinars par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Onzième Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2023 – AS – 0192

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH LEASING

Siège social : Rue ZOHRA FAIZA-Immeuble BH ASSURANCE –Centre Urbain Nord-1082 Tunis

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1- Objet

Conformément à la réglementation du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 ,relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, BH LEASING lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger au sein de son conseil d'administration et présider le comité d'audit , dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec BH LEASING ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2- Critères d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4 et 5.

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ∞ Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;

- Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à « BH LEASING » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Etre une personne physique jouissant de ses droits civils ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et financier ;
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée ;
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec « BH LEASING », l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de « BH LEASING » ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « BH LEASING » ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle « BH LEASING » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « BH LEASING », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de « BH LEASING » ;
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « BH LEASING » ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou Salarié de BH GROUPE ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de « BH LEASING » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de « BH LEASING » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « BH LEASING » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur Indépendant doit :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne ;
- Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.

3. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Une demande de candidature au poste d'Administrateur Indépendant au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de **BH LEASING** présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- ✓ Un Curriculum Vitae (**Annexe 1**).
- ✓ La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (**Annexe 2**).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (**Annexe 3**).
- ✓ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat
- ✓ Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- ✓ Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à BH LEASING tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont à télécharger sur le site web de La société : www.bhleasing.com.tn .

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à BH LEASING, par écrit à l'adresse électronique suivante : thouraya.mzoughi@bhleasing.com.tn

4. Modalités de dépôt

Le dossier de candidature doit parvenir à BH LEASING par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de BH LEASING à l'adresse suivante : Rue ZOHRA FAIZA-Immeuble BH ASSURANCE –Centre Urbain Nord-1082 Tunis au plus tard le 28/03/2023 .Le cachet de la poste et du bureau d'ordre fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de BH LEASING, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires »

5. Choix des candidats

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le Comité compétent compte tenu du respect des conditions exigées.

Le candidat sélectionné sera informé de sa sélection après la tenue de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. La décision du Conseil d'Administration portant nomination de l'administrateur indépendant sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

Annexe 1 : Curriculum Vitae

Photographie
récente
obligatoire

INFORMATIONS GENERALES**Nom de famille :****Prénom :****Date et lieu de naissance :****Nationalité :****N° pièce d'identité : pays/ date d'émission :****Adresse actuelle :****Téléphone :****Adresse électronique :****FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES**

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/Durée	Domaines d'études

AUTRES COMPETENCES

.....
.....
.....
.....

LANGUES

.....
.....

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 2 : Fiche signalétique de candidature

Nom et Prénom	-----	
CIN	N°-----	Délivrée à ----- Le -----
Profession/Qualité	-----	
Diplômes obtenus	----- ----- ----- -----	
Expériences professionnelles	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing ----- ----- ----- ----- Autres ----- ----- ----- -----	
Adresse	----- -----	
Téléphone	Fixe : ----- GSM : -----	
E-mail	-----	
Autres informations	----- -----	
Membre de Conseils d'Administration	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui préciser le nombre : -----	

- (1) Joindre une copie de la CIN.
(2) Joindre les copies des diplômes.
(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.
(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Annexe 3

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la carte d'identité nationale n°..... Délivrée à :le :.....

Faisant élection de domicile au :.....

Candidat (e) au poste d'administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration de BH LEASING , déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 192, 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, à savoir :
 - Être failli(e) non réhabilité(e), les mineurs(e) incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
 - Être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de leur charge ne peut exercer le commerce.
- Ne pas être frappé(e) par les interdictions prévues par les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment son article 60 :
 - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
 - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable de faillite.
 - N'a pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute.
 - N'a pas fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
 - N'a pas été établi pour la Banque Centrale de Tunisie responsable dans la mauvaise gestion d'une Banque ou d'un Etablissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- Ne pas être en situation contradictoire avec les dispositions prévues par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux Etablissements de Crédit N°2021-05 du 19 Août 2021 relative au cadre de gouvernance des Banques et des Etablissements financiers.
- N'ayant pas de liens avec BH LEASING au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et de l'article 16 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- N'étant pas membre du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec BH LEASING au sens de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Ne pas être dans une des situations prévues par l'article 17 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à BH LEASING.
- N'ayant jamais fait partie des salariés de BH LEASING ou de son groupe.
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de Commissaire aux Comptes de BH LEASING.

Fait à, le.....

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0193

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

**APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Tunisie Profilés Aluminium lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour une durée de trois ans qui couvre les exercices 2023-2024-2025.

La société Tunisie Profilés Aluminium informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'administrateur indépendant seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Tunisie Profilés Aluminium », ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

NE PEUVENT ETRE CANDIDAT(E)S AU POSTE DE MEMBRE INDEPENDANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à article 193 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

PAR AILLEURS, TOUT CANDIDAT A CE POSTE DOIT REpondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société « Tunisie Profilés Aluminium », est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire de la société « Tunisie Profilés Aluminium », (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TPR.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société « Tunisie Profilés Aluminium », ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TPR ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Les candidat(e)s à ce poste doivent, à la date de dépôt de leurs candidatures :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,

- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Tunisie Profilés Aluminium » et portant la mention « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant ».

Cette enveloppe doit être déposée contre décharge au siège social de TPR sis à la rue des usines Z.I Sidi Rézig -2033 Mégrine ou par voie électronique à l'adresse suivante (finance@tpr.com.tn) au plus tard le 17 avril 2023 à 17h date limite de réception des candidatures.

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE PAR LA SOCIETE.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis et compte tenu de la satisfaction des conditions requises.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration qui sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les candidatures retenues seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT DE LA SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM**

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique :
.....
.....
- Autres qualifications :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration :
.....
.....

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de « TUNISIE
PROFILES ALIMINUIM », déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et celles de l'article 3 de la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020;**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'article 5 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020.**
- **Que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0194

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«TLF 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,097	111,115
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	153,555	153,586
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,560	127,581
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,235	138,260
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,168	133,189
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,414	134,440
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,791	127,810
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,401	51,409
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,281	37,287
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,044	127,065
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,840	111,857
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,717	19,720
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,571	135,592
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,145	133,163
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,844	-
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	189,192	189,228
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,744	12,746
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,395	107,414
20	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,460	110,480
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,435	15,437
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,084	2,085
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,059	69,067
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	144,646	144,533
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,115	107,138
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,880	118,898
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,070	150,978
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,362	571,113
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,069	147,108
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,945	188,762
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,917	102,753
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	139,126	138,853
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,337	170,542
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,801	156,886
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,736	23,699
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	99,290	99,109
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,020	1,019
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,010	1,010
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 410,350	2 414,143
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,844	150,119
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	238,971	238,516
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,073	3,076
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,763	2,766
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,272	-
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,390	1,391
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,257	1,259
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,260	1,256
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,163	14,256
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,077	11,080
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,665	13,734
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,705	90,807
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,248	1,255

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,635	111,649	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,944	102,958	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,734	109,752	
58 ATTHARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTHARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,975	106,993	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,942	108,961	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,293	112,312	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,514	108,533	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,702	105,721	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	109,297	109,315	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,317	111,337	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,643	108,661	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,810	106,826	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	106,115	107,293	107,309	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,077	106,096	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,149	108,157	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,448	106,466	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,343	104,354	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,480	109,495	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,285	105,303	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,381	114,401	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,732	107,751	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,792	111,811	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,004	100,054	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	111,969	112,000	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	61,638	61,573	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,236	107,238	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,158	18,160	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	310,841	314,789	314,496	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 246,532	2 245,793	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,177	72,216	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,832	56,836	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,513	109,519	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,939	10,938	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,353	15,412	
90 ATTHARI FCP CEA	ATTHARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	16,965	16,974	
91 ATTHARI FCP DYNAMIQUE	ATTHARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,896	14,907	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	107,082	107,271	
94 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,542	86,554	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,335	90,178	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,158	-	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,736	97,853	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,638	-	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,122	100,142	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	151,142	150,913	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,985	96,706	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	122,962	123,445	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,657	134,653	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	192,902	193,191	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,384	180,542	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	175,535	176,214	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,373	23,416	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	150,197	150,067	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 063,620	10 081,563	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	158,681	159,484	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,172	97,380	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 826,628	4 819,488	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,477	10,478	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,210	174,488	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 221,218	11 207,050	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 242,354	10 214,845	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	-	10 000,000	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	126,390	126,615	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	985,245	985,871	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP BNA CAPITALISATION
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

• **Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf

si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

• Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Vérifications spécifiques

Il ressort de l'appréciation du respect, par le « FCP BNA CAPITALISATION », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, ce qui suit :

- Les valeurs mobilières représentent 77,87% de l'actif total au 31 décembre 2022.
- Les emprunts obligataires représentent 73,09% de l'actif total au 31 décembre 2022.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 16,30% de l'actif total au 31 décembre 2022.

Tunis, le 14 février 2023

Le commissaire aux comptes :
ARBIA RIAHI

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Unité en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2022	31/12/2021
AC1- Portefeuille titres	3.1	59 268 090,420	60 430 042,215
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		3 642 760,000	3 620 048,000
AC1-B Obligations et valeurs assimilées		30 411 003,180	33728446,417
AC-D Emprunts d'Etat		25 214 327,240	23081547,798
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	16 841 007,795	25 278 187,658
AC2- A Placement monétaires		4 439 025,539	5 489 392,358
AC2-B Disponibilités		177 028,617	202 666,533
AC2-C Placement à terme		12 224 953,639	19 586 128,767
AC3-Créances d'exploitation	3.3	0,000	497,535
TOTAL ACTIF		76 109 098,215	85 708 727,408
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	529 813,527	385 699,698
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	236 406,526	53 237,769
TOTAL PASSIF		766 220,053	438 937,467
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3.6	70 973 807,871	80 661 763,857
CP2-Sommes distribuables			
b-Sommes distribuables de l'exercice	3.7	4 369 070,291	4 608 026,084
ACTIF NET		75 342 878,162	85 269 789,941
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		76 109 098,215	85 708 727,408

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Unité en dinars)

-	Note	31/12/2022	31/12/2021
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	4 268 863,027	3 260 089,340
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		182 580,000	179 418,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 253 304,444	2 886 941,910
c-Revenus des emprunts d'Etat et des valeurs assimilées		832 978,583	193 729,430
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	1 522 125,000	2 384 887,424
a-Revenus des bons de trésor et des placements à terme		1 402 732,853	1 715 105,412
b-Revenus des certificats de dépôts		0,000	665 284,028
c-Revenus des comptes de dépôts		119 392,147	4 497,984
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 790 988,027	5 644 976,764
CH1-A Charges de gestion des placements	3.10	879 722,002	917 890,501
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 911 266,025	4 727 086,263
CH2-Autres charges	3.11	94 168,560	89 467,444
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 817 097,465	4 637 618,819
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-448 027,174	-29 592,735
SOMMES DISTRIBUTIBLES DE L'EXERCICE		4 369 070,291	4 608 026,084
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		448 027,174	29 592,735
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		856,134	-22 261,186
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-104,550	0,000
Frais de négociation de titres		-0,007	-2,120
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 817 849,042	4 615 355,513

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>4 817 849,042</u>	<u>4 615 355,513</u>
a-Résultat d'exploitation	4 817 097,465	4 637 618,819
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	856,134	-22 261,186
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-104,550	0,000
d-Frais de négociation de titres	-0,007	-2,120
<u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-14 744 760,821</u>	<u>155 933,100</u>
a-Souscriptions	62 639 140,016	79 290 966,258
Capital	34 633 300,000	46 345 300,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	26 304 598,958	30 819 197,879
Régularisation des sommes distribuables	1 701 241,058	2 126 468,379
b-Rachats	-77 383 900,837	-79 135 033,158
Capital	-42 756 100,000	-46 235 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	-32 478 532,605	-30 743 172,044
Régularisation des sommes distribuables	-2 149 268,232	-2 156 061,114
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 926 911,779	4 771 288,613
AN4-ACTIF NET		
a-en début d'exercice	85 269 789,941	80 498 501,328
b-en fin d'exercice	75 342 878,162	85 269 789,941
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-en début d'exercice	484 449	483 354
b-en fin d'exercice	403 221	484 449
VALEUR LIQUIDATIVE	186,853	176,014
a-En début d'exercice	176,014	166,541
b-Fin d'exercice	186,852	176,014
TAUX DE RENDEMENT	6,16%	5,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION" »

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieur au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.

- Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du« FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2022 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2022, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 59 268 090, 420 dinars contre un solde de 60 430 042,215 dinars au 31 décembre 2021 et il se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif	% de l'actif net
	Emprunts de sociétés		29 238 940,000	30 411 003,180	39,96%	40,36%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	60 000	4 800 000,000	5 112 628,602	6,72%	6,79%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000,000	2 101 365,479	2,76%	2,79%
TN0007780026	ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 001	424 000,000	418 360,798	0,55%	0,56%
TN0007780075	ABC TUNISIE CB 2020-1	15 000	1 500 000,000	1 572 969,863	2,07%	2,09%
TN0003600640	ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 001	1 550 000,000	1 607 704,358	2,11%	2,13%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	500	20 000,000	20 998,400	0,03%	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 5A 11.6%	11 800	472 000,000	475 120,115	0,62%	0,63%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	2 400 000,000	2 441 719,233	3,21%	3,24%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	14 000	1 400 000,000	1 503 985,096	1,98%	2,00%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	10 000	1 000 000,000	1 017 157,260	1,34%	1,35%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30 000	1 800 000,000	1 814 153,425	2,38%	2,41%
TN0006610513	ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 001	212 000,000	209 771,431	0,28%	0,28%
TN0006610539	ATTIJ LEASING 2019-1 5ANS 11%	6 000	240 000,000	251 861,917	0,33%	0,33%
TN0001901081	BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	7 001	288 640,000	298 074,826	0,39%	0,40%
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	20 000	2 000 000,000	2 029 518,904	2,67%	2,69%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 042 748,493	1,37%	1,38%
TNGOJL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 045 071,781	1,37%	1,39%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	1 000	60 000,000	61 694,860	0,08%	0,08%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	6 171	617 100,000	672 473,313	0,88%	0,89%
TN0004201455	CIL 2018 10.6%	880	35 200,000	38 054,113	0,05%	0,05%
TN0004201471	CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10 000	500 000,000	503 106,850	0,66%	0,67%
TN0007310295	HL 2015-2 CAT B 7 ANS	200	4 000,000	4 192,013	0,01%	0,01%
TN0007310493	HL2018-2 5ANS TMM+3.5%	5 001	212 000,000	217 705,570	0,29%	0,29%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20 000	1 200 000,000	1 213 660,931	1,59%	1,61%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	1 300	52 000,000	54 737,735	0,07%	0,07%
TN0002102077	TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	4 000,000	4 287,614	0,01%	0,01%
TN0002102135	TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20 000	1 600 000,000	1 721 135,342	2,26%	2,28%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB 9.8% 5 ANS	10 000	800 000,000	811 169,315	1,07%	1,08%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.70% 5 ANS	23 000	1 840 000,000	1 942 100,340	2,55%	2,58%
TN0007190150	UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10 001	208 000,000	203 475,203	0,27%	0,27%
	Emprunts Etat		24 438 747,377	25 214 327,240	33,13%	33,47%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	48 442	438 747,377	452 728,337	0,59%	0,60%
TNSQHYZ8T348	EMPR NATIO. 2021 T3 CAT B TV	20 000	2 000 000,000	2 018 246,575	2,65%	2,68%
TN0008000838	EMPR NATIONAL 2021 T1 CAT B	80 000	8 000 000,000	8 283 914,521	10,88%	10,99%
TN0008000895	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT B	85 000	8 500 000,000	8 709 849,863	11,44%	11,56%
TN0OU20VQYS5	EMPR NATIONAL 2022 T1CATBTV	25 000	2 500 000,000	2 645 687,671	3,48%	3,51%

TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	20 000	2 000 000,000	2 081 972,602	2,74%	2,76%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	10 000	1 000 000,000	1 021 927,671	1,34%	1,36%
	Titres OPCVM		3 527 391,861	3 642 760,000	4,79%	4,83%
TN0003100617	Placement Obligataire SICAV	34 000	3 527 391,861	3 642 760,000	4,79%	4,83%
	Total en dinars		57 205 079,238	59 268 090,420	77,87%	78,66%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

- **Entrée du portefeuille**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Obligations	8 500 000,000
Total en dinars	8 500 000,000

- **Sortie du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	+/- valeurs réalisées
Obligations	9 769 100,000	9 768 995,450	-104,550
Total en dinars	9 769 100,000	9 768 995,450	-104,550

3.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 16 841 007,795 dinars contre un solde de 25 278 187,658 dinars au 31 décembre 2021. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net	% de l'actif
Placements	12 130	12 130 000,000	12 224 953,639	16,23%	16,06%
CPL LAC 100J 03 03 23 10.23%	400	400 000,000	403 408,131	0,54%	0,53%
CPL LAC 100J 09 03 23 10.23%	500	500 000,000	503 587,507	0,67%	0,66%
CPL LAC 100J 10 03 23 10.27%	5 200	5 200 000,000	5 236 285,458	6,95%	6,88%
CPL LAC 100J 16 03 23 10.27%	2 000	2 000 000,000	2 011 254,794	2,67%	2,64%
CPL LAC 100J 17 02 23 10.23%	630	630 000,000	637 345,420	0,85%	0,84%
CPL LAC 100J 25 02 23 10.23%	1 300	1 300 000,000	1 312 825,337	1,74%	1,72%
CPL LAC 100J 26 02 23 10.23%	2 100	2 100 000,000	2 120 246,992	2,81%	2,79%
Certificats de dépôt	9	4 419 157,140	4 439 025,539	5,89%	5,83%
CD LAC 100 J 16 03 2023 8.27 (Code ISIN TN8MOG3X4KC6)	9	4 419 157,140	4 439 025,539	5,89%	5,83%
Disponibilités			177 028,617	0,23%	0,23%
Avoirs en banque			177 028,617	0,23%	0,23%
Total en dinars		16 549 157,140	16 841 007,795	22,35%	22,13%

3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur obligations et des retenues à la source sur les bons de trésor assimilables. Cette rubrique affiche un solde nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 497,535dinars au 31/12/2021. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Retenue à la source sur obligations	0,000	497,535	-497,535
Total en dinars	0,000	497,535	- 497,535

3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs » totalise un solde de 529 813, 527 dinars au 31 décembre 2022 contre 385 699,698 dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Distributeurs	350 112,340	196 250,283	153 862,057
Dépositaire	19 966,801	21 049,935	-1 083,134
Gestionnaire BNAC	159 734,386	168 399,480	-8 665,094
Total en dinars	529 813,527	385 699,698	144 3,829

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 236 406,526 dinars contre un solde de 53 237,769dinars au 31 décembre 2021. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Autres créditeurs (CMF)	6 685,593	7 287,708	-602,115
Etat, retenue à la source	0,005	0,002	0,003
Honoraires commissaire aux comptes	13 090,000	5 649,835	7 440,165
Sommes à régler	216 630,928	40 300,224	176 330,704
Total en dinars	236 406,526	53 237,769	183 8,757

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<u>Capital début de l'exercice</u>	80 661 763,857	75 949 609,172
Montant en nominal	80 661 763,857	75 949 609,172
Nombre de parts	484 449	483 354
Nombre de porteurs de parts	1 801	1 331
<u>Souscriptions réalisées</u>	60 937 898,958	77 164 497,879
Montant en nominal	34 633 300,000	46 345 300,000
Nombre de parts émises	346 333	463 453
Régularisation des sommes non distribuables	26 304 598,96	30 819 197,88
<u>Rachats effectués</u>	-75 234 632,605	-76 978 972,044
Montant en nominal	-42 756 100,000	-46 235 800,000
Nombre de parts rachetés	427 561	462 358
Régularisation des sommes non distribuables	-32 478 532,605	-30 743 172,044

Autres mouvements	4 608 777,661	4 526 628,850
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	856,134	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-104,550	-22 261,186
Frais de négociation de titres	-0,007	-2,120
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 608 026,084	4 548 892,156
Capital fin de l'exercice	70 973 807,871	80 661 763,857
Montant en nominal	40 322 100,000	48 444 900,000
Nombre de titres	403 221	484 449
Nombre de porteurs de parts	1 948	1801

3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part.

Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2022, comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat d'exploitation	4 817 097,465	4 637 618,819	179 478,646
Régul.Résultat distribuable de l'exercice (souscription)	1 701 241,058	2 126 468,379	-425 227,321
Régul.Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-2 149 268,232	-2 156 061,114	6 792,882
Total en dinars	4 369 070,291	4 608 026,084	-238 955,793

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent dinars au 31 décembre 2022 à 4 268 863,027 dinars contre 3 260 089,635 dinars au 31 décembre 2021, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Revenus des obligations de sociétés	3 253 304,444	2 886 941,910	366 362,534
Revenus des actions et valeurs assimilées	182 580,000	179 418,000	3 162,000
Revenus des emprunts d'Etat	832 978,583	193 729,430	639 249,153
Total en dinars	4 268 863,027	3 260 089,340	1 008 773,687

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 1 522 125,000dinars contre un solde de 2 384 887,424dinars au 31 décembre 2021et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Revenus des certificats de dépôts	119 392,147	665 284,028	-545 891,881
Revenus des placements à terme	1 396 330,080	1 715 105,412	-318 775,332
Intérêts sur comptes de dépôt	6 402,773	4 497,984	1 904,789
Total en dinars	1 522 125,000	2 384 887,424	-862 762,424

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2022 à 879 722, 002 dinars contre 917 890,501 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commission de gestion (BNAC)	645 208,830	667 556,713	-22 347,883
Commission de dépôt (BNA)	80 651,115	83 444,598	-2 793,483
Commission de distribution (BNA et BNAC)	153 862,057	166 889,190	-13 027,133
Total en dinars	879 722,002	917 890,501	-38 168,499

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Autres charges d'exploitation	306,602	206,600	100,002
Impôts et Taxes	90,000	105,000	-15,000
Redevance CMF	80 646,491	83 439,474	-2 792,983
Rémunération CAC	13 090,000	5 649,835	7 440,165
Frais divers bancaires	35,467	66,535	-31,068
Total en dinars	94 168,560	89 467,444	4 701,116

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	14,362	11,652	8,426	6,832	7,166
Charges de gestion des placements	-2,182	-1,895	-1,391	-0,883	-1,642
Revenu net des placements	12,180	9,758	7,034	5,949	5,524
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,234	-0,185	-0,140	-0,115	-1,639
Résultat d'exploitation	11,946	9,573	6,895	5,834	3,885
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,112	-0,061	2,516	3,888	-
Sommes distribuables de l'exercice	10,834	9,512	9,411	9,722	3,885
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0,000	-2,516	-3,888	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,002	-0,046	0,112	-0,116	2,848
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,378	0,176	3,705
Frais de négociation de titres	0	0,000	0,000	-0,001	-0,011
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	0,002	-0,046	0,491	0,059	6,543
Résultat net de l'exercice	11,948	9,527	7,385	5,893	10,428
Résultat non distribuable de l'exercice	0,002	-0,046	0,491	0,059	6,543
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,008	0,044	-1,211	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,002	-0,038	0,534	-1,152	6,543
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,787
Valeur liquidative	186,852	176,014	166,541	156,595	148,025

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/Actif	1,09%	1,10%	1,10%	1,09%	1,10%

net moyen					
Autres charges /Actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%	0,14%	1,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	5,42%	5,51%	7,43%	11,99%	2,60%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

- **Gestionnaire :**

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2022 à 645 208, 830 dinars.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

_de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

_ de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

_ du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2022 à 80 651, 115 dinars.

- **Distributeurs :**

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2022 à 153 862, 057dinars.

FCP OPTIMA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 75.494.600 DT, un actif net de 75.355.946 DT et un résultat net bénéficiaire de 9.994.072 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières totalisent 88,74% de l'actif total au 31 décembre 2022.

Nous signalons également que le « FCP OPTIMA » détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2022, des titres émis par des OPCVM qui représentent 21,20% de son actif net arrêté à la même date, soit 16,20% en dépassement du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 14 février 2023

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
Au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		66 996 991	58 868 629
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	66 996 991	58 868 629
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 497 450	7 823 773
a - Placements monétaires	3.2	6 953 587	6 856 532
b - Disponibilités	3.3	1 543 863	967 241
AC 3 - Créances d'exploitation		159	159
a - Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		75 494 600	66 692 561
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	114 057	98 784
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	24 597	1 231 903
TOTAL PASSIF		138 654	1 330 687
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	72 284 738	62 926 085
CP 2 - Sommes distribuables		3 071 208	2 435 789
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 071 208	2 435 789
ACTIF NET		75 355 946	65 361 874
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		75 494 600	66 692 561

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	3 180 543	2 492 501
a - Dividendes		3 180 543	2 492 501
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	406 111	397 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 586 654	2 889 869
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-422 532	-385 458
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 164 122	2 504 411
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-92 914	-68 622
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 071 208	2 435 789
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 071 208	2 435 789
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		4 770 651	-977 156
* +/- values réalisées sur cessions de titres		2 209 826	1 116 529
* Frais de négociation de titres		-57 613	-49 326
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	9 994 072	2 525 836

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	3 071 208	2 435 789
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	4 770 651	-977 156
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	2 209 826	1 116 529
d - Frais de négociation de titres	-57 613	-49 326
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits d'entrée	-	-
b - Rachats		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 994 072	2 525 836
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT	9 994 072	2 525 836
AN 4 - Actif net		
a - <i>En début d'exercice</i>	65 361 874	62 836 038
b - <i>En fin d'exercice</i>	75 355 946	65 361 874
AN 5 - Nombre de parts		
a - <i>En début d'exercice</i>	500 000	500 000
b - <i>En fin d'exercice</i>	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	150,712	130,724
TAUX DE RENDEMENT	15,29%	4,02%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2022 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
TOTAL	500 000	50 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du « FCP OPTIMA » ont été arrêtés, au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

4. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

5. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :			56 674 417	51 023 467	-5 650 950	67,59	67,70	-
- TN0003100609	- BNA	569 103	6090645	4997863	-1092782	6,62	6,63	0,889
- TN0001800457	- BIAT	34 998	2 537545	3 090603	553058	4,10	4,10	0,098
- TN0001600154	- ATTIJARI BANK	100 007	3600002	3697559	97557	4,91	4,91	0,245
- TN0003900107	- UIB	100 227	2 078190	2385603	307413	3,17	3,17	0,290
- TN0001900604	- BH BANK	407 796	5316121	5684676	368555	7,54	7,54	0,857
- TN0003600350	- ATB	150 000	638052	433350	-204702	0,57	0,58	0,150
- TN0002600955	- STB	1 462 911	10261755	5579543	-4682212	7,39	7,40	0,942
- TN0002200053	- BT	300 001	1645780	1551905	-93875	2,06	2,06	0,111
- TN0007380017	- TUNIS-RE	441 890	3517494	3088811	-428683	4,09	4,10	2,209
- TN0006550016	-BH ASSURANCES	34 112	839094	1705600	866506	2,26	2,26	1,282
- TN0007570013	- EURO-CYCLES	76 146	1601635	1935555	333920	2,56	2,57	0,777
- TN0007610017	- SAH	413 577	3690278	3756520	66242	4,98	4,99	0,506
- TN0006720049	- MODERN LEASING	87 500	441958	179375	-262583	0,24	0,24	1,250
- TN0006560015	- SOTUVER	30 000	261000	260970	-30	0,35	0,35	0,076
- TN0007270010	- TPR	299 980	1291488	1224518	-66970	1,62	1,62	0,600
- TN0007400013	- CARTHAGE CEMENT	150 000	334500	282000	-52500	0,37	0,37	0,044
- TN0007530017	- ONE TECH HOLDING	300 000	2662635	2079300	-583335	2,75	2,76	0,373
- TNNGTFLC2986	- STA	40 625	741002	999822	258820	1,32	1,33	2,031
- TN0007310139	- HANNIBAL LEASE	5 569	32652	24504	-8148	0,03	0,03	0,051
- TN0004700100	- ATL	561 997	1554352	1684867	130515	2,23	2,24	1,729
- TN0004000055	- SIMPAR	15 402	638435	539070	-99365	0,71	0,72	1,400
- TN0007210016	- ESSOUKNA	65 000	435737	130000	-305737	0,17	0,17	1,287
- TN0007550015	- CITY CARS	49 283	439541	527328	87787	0,70	0,70	0,274
- TN0007720014	- UNIMED	99 966	949032	711758	-237274	0,94	0,94	0,312
- TN0001100254	- SFBT	50 830	515769	684375	168606	0,91	0,91	0,021
- TNF8FC5GRVG9	- SOTUVER NG	44 690	336 739	349 923	13 184	0,46	0,46	0,113
- TN0007830011	- MAGHREBIA	10 000	555000	560420	5420	0,74	0,74	0,222
- TN0005700018	- POULINA GH HOLDING	111 820	1365890	981780	-384110	1,30	1,30	0,062
- TN0001200401	- TUNISAIR	401 000	324319	192480	-131839	0,25	0,26	0,378
- TN0007440019	- TEL NET	12 000	104200	91740	-12460	0,12	0,12	0,099

HOLDING									
- TN0007560014	- SYPHAX AIRLINES	21 660	214361	2	-214359	0,00	0,00	-	
- TNDKJ8O68X14	- MAGHREBIA VIE	13 707	83339	84983	1644	0,11	0,11	0,055	
- TN0006660013	- SOTRAPIL	109 588	1 409 200	1359987	-49 213	1,80	1,80	2,648	
- TNMSXIDXJE02	- MAGHREBIA VIE NS	27 414	166 677	166677	-	0,22	0,22	0,110	
Titres OPCVM :			15 801 508	15 973 494	171 986	21,15	21,20		-
- TN0001900752	- SICAV BHO	21 714	2255930	2274150	18 220	3,01	3,02	-	
- TN0001900760	- SICAVBH CAP	82 744	3000045	3 045807	45 762	4,03	4,04	-	
- TN0002600963	- SICAV L'EPARGNANT	50 585	5 266692	5320429	53 737	7,05	7,06	-	
- TN0003100617	- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	49 777	5278841	5 333108	54 267	7,06	7,08	-	
Droits :			36	30	-6	-	-		-
- TN0003100815	- BNA DA 1/55 150419	48	11	9	-2	-	-	-	
- TN0006590111	- SIAME DA 160721	3	1	1	-	-	-	-	
- TNXI9L TW0FO7	- STV DA 2/11 28072022	3	4	5	1	-	-	-	
- TN0001100452	- SFB19	5	20	15	-5	-	-	-	
Total en Dinars			72 475 961	66 996 991	-5 478 970	88,47	88,90		-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	7 291 356
OPCVM	8 917 458
Entrées de titres (conversion de droits...)	2 874 904
Total en Dinars	19 083 718

▪ **Sorties du portefeuille :**

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	8 164 129	10 385 331	2 221 202
OPCVM	4 686 974	4 675 598	(11 376)
Sorties de titres (détachement de droits...)	2 874 904	-	-
Total en Dinars	15 726 007	15 060 929	2 209 826

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Certificats de dépôt	7 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-112897	-195 638
Intérêts courus sur certificats de dépôt	66 484	52 170
Total en Dinars	6 953 587	6 856 532

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2022 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
CD091122/070223STB	4	8,23%	90 J	1 967 744	1 986 739	2,63
CD091122/070223BNA	4	8,23%	90 J	1 967 744	1 986 739	2,63
CD091122/070223BH	6	8,23%	90 J	2 951 616	2 980 109	3,95
Total en Dinars				6 887 104	6 953 587	9,21

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Compte courant de gestion	1 485 562	967 241
Sommes à l'encaissement	323209	-
Sommes à régler	-264908	-
Total en Dinars	1 543 863	967 241

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	38 019	32 928
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	38 019	32 928
Dépositaire (STB Bank)	38 019	32 928
Total en Dinars	114 057	98 784

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Honoraires à payer	18 208	14 063
Conseil du Marché Financier (CMF)	6 389	5 481
Achat en bourse	-	1 212 359
Total en Dinars	24 597	1 231 903

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital au début de l'exercice :	62 926 085	61 681 676
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 926 085	11 681 676
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	72 284 738	62 926 085
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	15 361 874	12 836 038
-Frais de négociation de titres	-57 613	-49 326
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	4 770 651	-977 156
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	2 209 826	1 116 529
-Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTE N°4 RELATIVE À L'ETAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes des actions	2 743 778	1 884 135
Revenus des titres OPCVM	436 765	608 366
Revenus des bons du Trésor	-	-
Total en Dinars	3 180 543	2 492 501

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus des certificats de dépôt	406 111	397 368
Revenus des placements à terme	-	-
Total en Dinars	406 111	397 368

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	281 688	256 972
Rémunération du Dépositaire	140 844	128 486
Total en Dinars	422 532	385 458

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Redevance CMF	70 422	64 243
Honoraires (*)	22 354	4 246
Impôts et taxes	125	105
Autres (frais de publication CMF...)	13	28
Total en Dinars	92 914	68 622

(*) L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2021 devrait se faire sur la base des honoraires de l'exercice 2020. Toutefois, une erreur s'est produite dans le calcul quotidien des honoraires de l'exercice 2020 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné une majoration du passif comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 9.818 DT. Afin de régulariser cette situation, l'abonnement des honoraires d'audit de l'exercice 2021 par le système d'information de gestion a été minoré pour le même montant, ce qui a eu pour effet de majorer la valeur liquidative de 0,020 DT au 31 décembre 2021.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	3 071 208	2 435 789
Résultat non distribuable (*)	6 922 864	90 047
Total en Dinars	9 994 072	2 525 836

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 770 651	-977 156
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	2 209 826	1 116 529
Frais de négociation de titres	-57 613	-49 326
Total en Dinars	6 922 864	90 047

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	7,173	5,780	3,210	6,086	5,200
Charges de gestion des placements	-0,845	-0,771	-0,737	-0,758	-0,782
Revenu net des placements	6,328	5,009	2,473	5,328	4,418
Autres charges	-0,186	-0,137	-0,164	-0,166	-0,168
Résultat d'exploitation	6,142	4,872	2,309	5,162	4,250

Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	6,142	4,872	2,309	5,162	4,250
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9,541	-1,954	-7,621	-0,884	1,921
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4,42	2,233	0,930	-1,647	1,840
Frais de négociation de titres	-0,115	-0,099	-0,083	-0,085	-0,171
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	13,846	0,180	-6,774	-2,616	3,591
Résultat net de l'exercice	19,988	5,052	-4,465	2,546	7,841
Résultat non distribuable de l'exercice	13,846	0,180	-6,774	-2,616	3,591
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	13,846	0,180	-6,774	-2,616	3,591
Valeur liquidative	150,712	130,724	125,672	130,137	127,592

5.2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,13%	0,10%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,36%	3,80%	1,88%	4,09%	3,27%

5.3 REMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du « FCP OPTIMA » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le « FCP OPTIMA ». Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du « FCP OPTIMA » ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de

gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2022 **33,64%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2022, **66,36%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **53, 63%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est supérieur à la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2022
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **7,94%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2022

Tunis, le 15 février 2023

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejd JAZIRI

Commissaire aux comptes

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		266 237,742	297 024,671
Actions & Droits Attachés	A.1	247 050,222	275 908,223
Titres OPCVM	A.2	19 187,520	21 116,448
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		134 975,602	139 238,554
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	134 975,602	139 238,554
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		401 213,344	436 263,225
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créditeurs	P.1	1 535,676	2 115,373
PA 2 Autres Créditeurs Divers	P.2	2 439,442	2 385,791
Total Passif		3 975,118	4 501,164
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	415 571,303	452 405,975
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	(18 333,077)	(20 643,914)
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		(19 254,057)	(20 042,435)
Sommes Distribuables de l'Exercice		920,980	(601,479)
Total Actif Net		397 238,226	431 762,061
Total Passif & Actif Net		401 213,344	436 263,225

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		10 912,652	7 840,467
Dividendes	R.1	10 912,652	7 840,467
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	1 394,763	4 319,664
Total Des Revenus des Placements		12 307,415	12 160,131
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(7 142,221)	(9 481,070)
Revenu Net des Placements		5 165,194	2 679,061
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 198,463)	(3 137,639)
Résultat d'Exploitation		1 966,731	(458,578)
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(1 045,751)	(142,901)
Sommes Distribuables de l'Exercice		920,980	(601,479)
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		1 045,751	142,901
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		(13 414,644)	(7 222,094)
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		12 282,195	22 506,866
Frais de Négociation des titres		(1 174,218)	(1 834,091)
Résultat Net De l'Exercice		(339,936)	12 992,103

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

(exprimés en dinars)

	31-déc.-22	31-déc.-21
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(339,936)	12 992,103
a - Résultat d'exploitation	1 966,731	(458,578)
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	(13 414,644)	(7 222,094)
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	12 282,195	22 506,866
c - Frais de négociation de titres	(1 174,218)	(1 834,091)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(34 183,899)	(157 897,958)
a - Souscriptions	84 483,300	0,000
Capital	55 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	33 344,660	0,000
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	293,105	0,000
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(4 154,465)	0,000
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(118 667,199)	(157 897,958)
Capital	(73 400,000)	(99 200,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(49 472,665)	(66 230,357)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(1 338,856)	(142,901)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	5 544,322	7 274,824
Droits de sorties	0,000	400,476
VARIATION DE L'ACTIF NET	(34 523,835)	(144 905,855)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	431 762,061	576 667,916
b - en fin d'exercice	397 238,226	431 762,061
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	2 733	3 725
b - en fin d'exercice	2 549	2 733
VALEUR LIQUIDATIVE	155,840	157,980
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-1,35%	2,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1^{er} Mars 2017

NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

:

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
 - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
 - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**I. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **247 050,222 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2022	% ACTIF
	ACTIONS		244 333,106	247 050,222	61,58%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	300	18 650,000	16 812,600	4,19%
TN0004700100	ATL	5 000	9 613,636	14 990,000	3,74%
TN0003100609	BNA	4 000	33 700,000	35 128,000	8,76%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 864	44 436,372	36 816,720	9,18%
TN0007730013	SANIMED	19 490	39 219,877	33 327,900	8,31%
TN0006780019	SOMOCER	30 000	26 842,500	23 730,000	5,91%
TN0007630015	SOTIPAPIER	6 053	31 009,203	38 678,670	9,64%
TNNGTFLC2986	STA	612	10 404,000	15 061,932	3,75%
TN0007650013	TAWASOL GP HOLDING	54 174	30 457,518	32 504,400	8,10%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **19 187,520 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2022	% ACTIF
	Titres OPCVM		18 667,853	19 187,520	4,78%
TN0001800556	SICAV Trésor	184	18 667,853	19 187,520	4,78%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2022 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	160 359,360
Titres OPCVM	0,000
Total	160 359,360

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2022 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-value Réalisée	Moins-value Réalisée
Actions et Droits	175 702,531	187 928,560	14 531,670	2 305,641
Titres OPCVM	2 029,114	2 085,280	56,166	0,000
Total	177 731,645	190 013,840	14 587,836	2 305,641

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2022, **134 975,602 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Disponibilités en Banque	134 975,602	139 238,554
TOTAL	134 975,602	139 238,554

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2022.

Elles sont de l'ordre de **1 535,676 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Gestionnaire ((Rémunération fixe)	1 235,756	1 815,453
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	0,000
Dépositaire	299,920	299,920
TOTAL	1 535,676	2 115,373

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2022, **2 439,442 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
C M F	28,910	38,307
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 380,600	2 119,923
Etat Retenue A La Source	29,932	29,932
Commission de Rachat	0,000	197,629
TOTAL	2 439,442	2 385,791

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Capital au 01 janvier	273 300,000	372 500,000
Nombre de parts	2 733	3 752
Nombre de porteurs de parts	10	11
Souscriptions de l'exercice	55 000,000	0,000
Nombre de parts	550	0
Nombre de porteurs de parts entrants	1	0
Rachats de l'exercice	73 400,000	99 200,000
Nombre de parts	734	992
Nombre de porteurs de parts sortants	2	1
Montant en Nominal au 31 décembre	254 900,000	273 300,000
Nombre de parts	2 549	2 733
Nombre de porteurs de parts	9	10
Sommes Non Distribuables	160 671,303	179 105,975
Commissions de Rachat	0,000	400,476
Frais de négociation de titres	-1 174,218	-1 834,091
Variation des Plus ou Moins-value Potentielles sur Titres	-13 414,644	-7 222,094
Plus ou Moins-value Réalisées sur Cession Titres	12 282,195	22 506,866
Sommes non distribuables antérieurs	179 105,975	231 485,175
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	33 344,660	0,000
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-49 472,665	-66 230,357
Capital au 31 décembre	415 571,303	452 405,975

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-20 643,914	-27 317,259
Régularisation Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 389,857	7 274,824
Résultat distribuable de l'exercice	1 966,731	-458,578
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-1 045,751	-142,901
TOTAL	-18 333,077	-20 643,914

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **10 912,652 dinars** au 31 décembre 2022.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Revenus des Actions	9 908,360	6 553,260
Revenus des Titres OPCVM	1 004,292	1 287,207
TOTAL	10 912,652	7 840,467

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **1 394,763 dinars** au 31 décembre 2022.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Revenue Certificat De Dépôt	1 394,763	4 319,664
TOTAL	1 394,763	4 319,664

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2022, **7 142,221 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Rémunération fixe du Gestionnaire	5 952,321	8 291,170
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	0,000
Rémunération Dépositaire	1 189,900	1 189,900
TOTAL	7 142,221	9 481,070

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2022, **3 198,463 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 380,599	2 119,922
Publicité et Publication	200,600	200,600
Impôts et Taxes	60,000	105,000
Redevance C M F	400,184	557,417
Services Bancaires & Assimilés	157,080	154,700
TOTAL	3 198,463	3 137,639

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18
Revenus des Placements	4,828	4,449	1,391	6,572	4,556
Charges de gestion des placements	-2,802	-3,469	-5,941	-5,607	-2,374
Revenu Net des Placements	2,026	0,980	-4,550	0,965	2,182
Autres Charges	-1,255	-1,148	-0,885	-1,473	-0,439
Résultat d'exploitation	0,772	-0,168	-5,435	-0,508	1,743
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,410	-0,052	-1,899	1,091	-0,006
Sommes Distribuables de l'exercice	0,361	-0,220	-7,334	0,584	1,737
Variation des Plus/Moins-values potentielles sur titres	-5,263	-2,643	20,767	28,383	9,339
Plus / Moins-values Réalisées sur cession de titres	4,818	8,235	-1,165	7,713	9,179
Frais de Négociation	-0,461	-0,671	-0,392	-1,537	-0,408
Plus ou Moins-value sur titres et frais de négociation	-0,905	4,922	19,210	34,560	18,110
Résultat Net de l'Exercice	-0,133	4,754	13,775	34,052	19,852
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,147	0,194	1,361	0,263
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,905	5,068	19,403	35,920	18,372
Régularisation du résultat non distribuable	-1,597	-1,677	4,016	-24,708	-3,015
Sommes non distribuables de l'exercice	-2,501	3,391	23,419	11,212	15,357
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,583	1,737	1,972
Valeur liquidative	155,840	157,980	154,810	139,307	129,249

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18
Actif Net Moyen (ANM)	400 076,420	557 115,132	331 092,131	815 200,528	2 131 528,407
Charges de Gestion des placements / ANM	1,785%	1,702%	6,684%	1,648%	1,605%
Autres Charges / ANM	0,799%	0,563%	0,995%	0,433%	0,297%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	0,492%	-0,082%	-6,114%	-0,149%	1,178%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 Décembre 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 58437841 DT, un actif net de 58383 703DT et un bénéfice de la période de 868362 DT.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2022, **22,55%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 31 Décembre 2022, **28,68%** de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN TRESOR-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons votre attention sur la note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « SERVICOM 2016 » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1er octobre 2019.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 Février 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Cabinet d'Expertise & Conseil

BILAN
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		28 804 947	30 274 376
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	600 829	2 500 080
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	28 204 118	27 774 296
c-Titres donnés en pension			
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		29 615 903	19 835 995
a-Placements monétaires	3-2	16 437 956	9 582 631
b-Disponibilités	3-3	13 177 947	10 253 364
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	16 991	28 226
TOTAL ACTIF		58 437 841	50 138 597
<u>PASSIF</u>			
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	35 426	31 420
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	18 712	36 900
TOTAL PASSIF		54 138	68 320
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	55 166 273	47 555 066
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	3 217 430	2 515 211
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		331	185
b-Sommes distribuables de la période		3 217 099	2 515 026
ACTIF NET		58 383 703	50 070 277
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58 437 841	50 138 597

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/10/2022	Du 01/01/2022	Du 01/10/2021	Du 01/01/2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	482 498	1 826 912	441 168	1 641 608
a-Dividendes		0	22 230	0	34 299
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		482 498	1 804 682	441 168	1 607 309
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	504 421	1 680 014	325 194	1 237 526
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		986 919	3 506 926	766 362	2 879 134
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-101 537	-386 613	-91 520	-351 024
REVENU NET DES PLACEMENTS		885 382	3 120 313	674 842	2 528 110
PR 3-Autres produits		-51	62 451	0	0
CH 3-Autres charges	3-10	-28 296	-114 266	-17 642	-64 907
RESULTAT D'EXPLOITATION		857 035	3 068 498	657 200	2 463 203
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-55 349	148 600	-76 230	51 824
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		801 686	3 217 098	580 970	2 515 027
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		55 349	-148 600	76 230	-51 824
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		10 767	35 677	-65 418	-56 006
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		560	-50 692	74 974	85 230
_Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		868 362	3 053 483	666 756	2 492 427

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/10/2022</i>	<i>Du 01/01/2022</i>	<i>Du 01/10/2021</i>	<i>Du 01/01/2021</i>
	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>868 362</u>	<u>3 053 483</u>	<u>666 757</u>	<u>2 492 427</u>
a-Résultat d'exploitation	857 035	3 068 498	657 200	2 463 203
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 767	35 677	-65 417	-56 006
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	560	-50 692	74 974	85 230
+2d-Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>-1 997 731</u>	<u>0</u>	<u>-2 001 249</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-1 580 650</u>	<u>7 257 674</u>	<u>-1 921 186</u>	<u>624 657</u>
a-Souscriptions	17 680 856	99 033 932	4 745 913	66 111 245
_ Capital	16 818 442	95 071 861	8 252 386	66 079 710
_ Régularisation des sommes non distribuables	-4 288	-30612	4 618	31 280
_ Régularisation des sommes distribuables	866 702	3 992 683	-3 511 091	255
b-Rachats	-19 261 506	-91 776 258	-6 667 099	-65 486 587
_ Capital	-18 344 513	-87 443 765	-10 474 588	-65 457 420
_ Régularisation des sommes non distribuables	5 067	28 738	-6 086	-29 089
_ Régularisation des sommes distribuables	-922 060	-4 361 231	3 813 575	-78
VARIATION DE L'ACTIF NET	-712 288	8 313 426	-1 254 429	1 115 836
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-En début de période	59 095 992	50 070 277	51 703 429	49 333 164
b-En fin de période	58 383 703	58 383 703	50 070 277	50 070 277
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a-En début de période	553 430	464 094	485 795	458 017
b-En fin de période	538 537	538 537	464 094	464 094
VALEUR LIQUIDATIVE	108,412	108,412	107,888	107,888
DIVIDENDES PAR ACTION	0	5,419	0	5,309
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,53%	5,51%	1,37%	5,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Décembre 2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2022 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2022
Actions et valeurs assimilées	(1)	600 829
Obligations	(2)	11 318 534
Bons de trésor assimilables	(3)	16 885 584
Total		28 804 947

(1) Actions et valeurs assimilées

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	TN0003400249	5 898	600 063	600 829	1,03%
Total		5 898	600 063	600 829	1,03%

(2) Obligations

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2022 en DT	En % de L'actif net
AMEN BANK 2009 A	TN0003400348	5 000	66 625	67 365	0,12%
AMEN BANK 2010 SUB	TN0003400405	200	3 990	4 071	0,01%
AMEN BANK 2020-03	TN0003400660	14 000	1 120 000	1 192 946	2,04%
AMEN BANK SUB 2021-01	TN0003400686	10 000	1 000 000	1 050 680	1,80%
AMEN BANK2008	TN0003400322	5 000	33 321	34 389	0,06%
AMEN BANK2008	TN0003400322	3 995	26 624	27 477	0,05%
AMEN BANK2008 B	TN0003400330	15 000	450 000	465 540	0,80%
ATL 2017 SUB	TN004700712	7 000	280 000	283 735	0,49%
ATL 2017-11	TN0004700704	2 000	80 000	83 994	0,14%
ATL 2018-1B	TN004700761	5 000	100 000	103 276	0,18%
ATL 2018-1BB1	TN0004700761	7 500	150 000	154 914	0,27%
ATL 2019 -1A	TN0004700803	3 000	120 000	120 794	0,21%
ATL 2021 -1	TNFUHZ3R7VR5	6 000	600 000	644 563	1,10%
ALT 2022 -1	TN8DSPQCBC06	8 000	800 000	813 323	1,39%
ATLSUBB17	TN0000470712	5 000	200 000	202 668	0,35%
ATLSUBB17A	TN04700712	10 000	400 000	405 336	0,69%
ATTIJARI LEASING 2018	TN0006610513	7 000	140 000	145 522	0,25%
ATTIJARI LEASING 2018B	TN006610513	32 000	640 000	665 242	1,14%
ATTIJARI LEASING 2022-1 A	TN4J4VCBM140	2 600	260 000	265 755	0,46%
BH 2009	TN0001900844	10 000	153 687	153 703	0,26%
BNA SUB 18-1A	TN0003100765	7 000	140 000	143 842	0,25%
BTE 2019-1B	TN0001300680	7 000	700 000	762 810	1,31%

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2022 en DT	En % de L'actif net
CIL 2018/1	TN0004201463	1 813	72 520	77 624	0,13%
HL 2016-2	TN0007310337	6 000	120 000	120 701	0,21%
HL 2017-022	TN007310410	2 500	100 000	103 010	0,18%
HL 2017-02A	TN0007310410	5 000	200 000	206 020	0,35%
HL 2017-033	TN007310428	5 000	100 000	105 960	0,18%
HL 2017-03A	TN0007310428	2 000	40 000	42 384	0,07%
HL 2017-1A	TN0007310360	2 400	96 000	101 368	0,17%
HL 2018-01	TN0007310469	2 000	40 000	41 682	0,07%
HL 2018-02	TN0007310485	3 000	120 000	129 091	0,22%
SERVICOM16		1 000	100 000	-	0,00%
STB SUB 2021-1 TF	TNWQS0MZ65V8	5 000	500 000	531 940	0,91%
TL SUB 2016	TN0002101939	2 500	100 000	105 264	0,18%
TLF 2021-1 FIXE	TN0002102150	7 000	560 000	591 074	1,01%
TLF 2022-2 FIXE	TNXIY8MEDJE3	5 000	500 000	507 892	0,87%
TLG 2016-1 B	TN0002101913	2 000	40 000	41 842	0,07%
TLG 2020-1	TN0002102135	8 000	480 000	498 676	0,85%
UNIFAC 2018B	TN007190168	10 000	200 000	201 288	0,34%
UNIFAC2018B	TN0007190168	2 500	50 000	50 322	0,09%
UNIFAC2018B	TN0007190168	1 000	20 000	20 129	0,03%
UNIFAC2018BB	TN07190168	2 500	50 000	50 322	0,09%
TOTAL			10 952 766	11 318 534	19,39%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADESA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

(3) BTA

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2022 en DT	En % de l'actif net
BTA13042028B	TN000800006	500	466 000	485 311	0,83%
BTA13042028C	TN08000606	500	464 500	483 811	0,83%
BTA290327	TN0008000655	1 003	946 431	986 766	1,69%
EN 2021 CAT. B /5	TN0008000838	30 000	3 000 000	3 106 464	5,32%
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	TN0008000895	25 000	2 500 000	2 561 720	4,39%
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	TNTNYZ6GUZ33	10 000	1 000 000	1 008 680	1,73%
EN 2022 CATB 1ERE T	TNHG2VXQ3BG0	20 000	2 000 000	2 112 752	3,62%
EN 2022 CATB 2EME T	TNQVHB5WZ2K2	25 000	2 500 000	2 602 460	4,46%
EN 2022 CATC 3EME T	TN4A4WPDZOC1	5 000	500 000	511 256	0,88%
EN 2022 CATC 4EME T TV	TNVFSFLG1FH4	22 500	2 250 000	2 269 422	3,89%
EN 2022 CATC 4EME TF	TNEFCT8MXYZ3	7 500	750 000	756 942	1,30%
Total			16 376 931	16 885 584	28,92%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	0	22 230	0	34 298
Revenus des obligations	449 327	1 594 886	360 672	1 288 082
Revenus des BTA	33 171	209 796	80 496	319 227
Total	482 498	1 826 912	441 168	1 641 607

3.2. Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 16 437 956DT et s'analyse comme suit :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emett eur	Montant Nominal	Echéance	Intérêts précompt és	Cout d'acquisitio n	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL010223		01/11/2022	BH	1 000 000	01/02/2023		2 500 000	2 535 745	8,50%	4,34%
CD050123N		26/12/2022	AB	700 000	05/01/2023		2 495 416	2 498 164	8,27%	4,28%
CD080223J		30/12/2022	AB	3 500 000	08/02/2023		1 489 074	1 489 615	8,27%	2,55%
CD090323J		09/12/2022	AB	2 500 000	09/03/2023	2 008 390	491 610	493 720	8,57%	0,85%
CD110123J	TNNUI7UBEO69	12/12/2022	AB	2 000 000	11/01/2023	-486 311	2 486 311	2 495 416	8,27%	4,27%
CD170123J		28/12/2022	AB	1 000 000	17/01/2023	-494 512	1 494 512	1 495 606	8,27%	2,56%
CD200223J		22/11/2022	AB	2 000 000	20/02/2023	1 508 352	491 648	495 317	8,53%	0,85%
CD200223SA		22/11/2022	AB	500 000	20/02/2023	8 352	491 648	495 317	8,53%	0,85%
CD200223SM		22/11/2022	AB	500 000	20/02/2023	8 352	491 648	495 317	8,53%	0,85%
CD220323N		02/12/2022	AB	2 000 000	22/03/2023		1 959 171	1 970 098	8,57%	3,37%
CD260123J		27/12/2022	AB	500 000	26/01/2023		497 262	497 716	8,27%	0,85%
CD280323G		08/12/2022	AB	1 000 000	28/03/2023		979 586	983 950	8,57%	1,68%
CD280323N		08/12/2022	AB	500 000	28/03/2023		489 793	491 975	8,57%	0,84%
Total				17 700 000		2 552 623	16 357 679	16 437 956		28,16%

PL010223 : Prise en pension BH, BTA8.5% Février 2023, du 01/11/2022 au 01/02/2023.

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Placements en compte courant à terme	199 790	668 612	115 196	475 415
Revenus des Certificats de dépôt	273 772	963 124	75 756	388 926
Revenus des Pensions livrées	0	0	134 242	362 410
Revenus du Compte rémunéré	30 859	48 278	0	10 775
Total	504 421	1 680 014	325 194	1 237 526

3.3. Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 13 177 947 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 751 000	11 830 636	20,26%
Avoirs en banque		1 347 311	2,31%
TOTAL	11 751 000	13 177 947	22,57%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010323M	AMEN BANK	01/12/2022	01/03/2023	300 741	0,52%
PLACT060223O	AMEN BANK	08/11/2022	06/02/2023	656 562	1,12%
PLACT060323A	AMEN BANK	06/12/2022	06/03/2023	120 586	0,21%
PLACT060323M	AMEN BANK	06/12/2022	06/03/2023	422 051	0,72%
PLACT060323O	AMEN BANK	06/12/2022	06/03/2023	271 318	0,46%
PLACT070323KS	AMEN BANK	07/12/2022	07/03/2023	502 348	0,86%
PLACT110123G	AMEN BANK	03/10/2022	11/01/2023	203 267	0,35%
PLACT140323K	AMEN BANK	14/12/2022	14/03/2023	501 690	0,86%
PLACT150523K	AMEN BANK	16/11/2022	15/05/2023	1 008 802	1,73%
PLACT210223A	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	423 062	0,72%
PLACT210223DB	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	110 802	0,19%
PLACT210223K	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	503 646	0,86%
PLACT210223SA	AMEN BANK	23/11/2022	21/02/2023	332 406	0,57%
PLACT210323J	AMEN BANK	21/12/2022	21/03/2023	500 997	0,86%
PLACT210323K	AMEN BANK	21/12/2022	21/03/2023	500 997	0,86%
PLACT230123K	AMEN BANK	25/10/2022	23/01/2023	101 271	0,17%

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT240123N	AMEN BANK	26/10/2022	24/01/2023	506 263	0,87%
PLACT240123O	AMEN BANK	26/10/2022	24/01/2023	506 263	0,87%
PLACT240123SC	AMEN BANK	26/10/2022	24/01/2023	162 004	0,28%
PLACT250123O	AMEN BANK	27/10/2022	25/01/2023	506 170	0,87%
PLACT270323E	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	140 127	0,24%
PLACT270323G	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	250 227	0,43%
PLACT270323M	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	270 245	0,46%
PLACT270323SB	AMEN BANK	27/12/2022	27/03/2023	340 308	0,58%
PLACT280323A	AMEN BANK	28/12/2022	28/03/2023	300 218	0,51%
PLACT280323SM	AMEN BANK	28/12/2022	28/03/2023	300 218	0,51%
PLACT290323MO	AMEN BANK	19/12/2022	29/03/2023	400 943	0,69%
PLACT310123J	AMEN BANK	02/11/2022	31/01/2023	505 609	0,87%
PLACT310123SK	AMEN BANK	02/11/2022	31/01/2023	173 929	0,30%
PLACT310523M	AMEN BANK	22/11/2022	31/05/2023	503 783	0,86%
PLACT310523O	AMEN BANK	22/11/2022	31/05/2023	503 783	0,86%
TOTAL				11 830 636	20,26%

3.4. Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts courus sur comptes rémunérés	16 961	26 711
Intérêts Intercalaires	30	1 515
Total	16 991	28 226

3.5. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2020
Gestionnaire	35 426	31 420
Total	35 426	31 420

3.6. Autres créditeurs divers :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Retenue à la source	0	7 720
CMF	6 552	5 980
Jeton de Présence	20 089	22 075
TCL	0	1 125
Autres	-7 929	0
Total	18 712	36 900

3.7. Capital :

Capital social au 31-12-2021	47 555 066
Souscriptions	95 071 861
Rachats	-87 443 765
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-100 000
VDE / titres OPCVM	0
VDE / emprunt de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	-24 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	-18 940
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-7 752
Plus ou moins-value report sur titres Etat	0
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	767
Plus ou moins-value report sur emprunts	134 910
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-30 612
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	28 738
Variation de la part du capital	7 611 207
Capital au 31-12-2022	55 166 273

La variation du capital de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 7 611 207DT.
La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 8 313 426DT.
Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2022 est de 538 537DT contre 464 094DT au 31/12/2021.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2021	1 413
Nombre d'actionnaires entrants	490
Nombre d'actionnaires sortants	485
Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	1 408

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2022 s'élèvent à **3 217 430DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Sommes distribuables exercices antérieurs	331	185
Résultat d'exploitation	3 068 499	2 463 203
Régularisation du résultat d'exploitation	148 600	51 824
Total	3 217 430	2 515 211

3.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	101 537	386 613	91 520	351 024
Total	101 537	386 613	91 520	351 024

3.10. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance du CMF	14 505	55 230	13 074	50 146
Services bancaires et assimilés	6 994	22 725	490	856
TCL	1 975	7 097	2 054	5 875
Jetons de présence	4 822	29 214	2 024	8 030
Total	28 296	114 266	17 642	64 907